
LA

Semaine Religieuse

DE ——— MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires — IV Correspondance Romaine. — V Assurance des Fabriques : Avis officiel. — VI Avis officiel au clergé — VII Un débat instructif — VIII Un trait de Pie X. — IX Université Laval : A Montréal. — X Le Chant Grégorien : Mise au point. — XI Arménie : Nouveaux massacres. — XII Procès de canonisation.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 2 octobre

Solennité de S. Michel, premier vendredi du mois et collecte pour l'Université Laval.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 2 octobre

Fête du SAINT-ROSAIRE, 2e cl. ; mém du 19e dim. ; préf. de la St^e Vierge : dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. des SS. Anges-Gardiens et du dim.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 9 octobre

DIOCÈSE DE MONTREAL. — Fête du titulaire de Saint-Denis ; solennité de ceux de Saint-François (Longue-Pointe), de Saint-Placide et de Saint-Bruno.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Denis ; solennité de celui de Saint-François (Freligsburg).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Gérard (Montarville) et de Saint-François (Hintonburg).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Sainte-Brigitte (Saults).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 31 août 1904.

LA venue de Mgr l'évêque de Laval à Rome avait déconcerté tous les plans du gouvernement français. Braver les foudres ministérielles était une chose qui avait semblé impossible au ministère de l'intérieur. Mgr Geay, d'après les calculs faits, devait être un des fondements de cette Eglise nationale qui est le rêve de tous les gallicans et la négation de la véritable Eglise. Or, non seulement Mgr de Laval est venu à Rome, mais il a remis entre les mains du Souverain-Pontife sa démission d'évêque de Laval. La question est donc terminée. Et à moins que le gouvernement français ne prétende obliger Mgr Geay à rester évêque quand même, on ne voit pas qu'il puisse faire autre chose qu'accepter les faits accomplis et inscrire Laval sur la liste des évêchés vacants. Elle est déjà longue cette liste : huit sièges attendent un pasteur. Mais le gouvernement a l'air de peu s'en soucier. Et le Souverain-Pontife, plutôt que de nommer des évêques douteux, préfère laisser les Eglises en deuil.

— Mais, dira-t-on, tous les choix du gouvernement français ne sont pas également mauvais et le pape pourrait faire un choix, élaguer ceux qu'il ne saurait accepter et agréer les autres. Ce serait, en effet, la solution la plus logique et la plus rationnelle. Sur une liste de sièges à pourvoir, il y a des noms sur lesquels les deux parties concordataires sont d'accord ; et si le gouvernement français s'occupait des vrais intérêts de ses sujets, il commencerait par nommer ceux-ci. Mais malheureusement il n'est guidé dans toute cette question que par un sectarisme aussi étroit que haineux. Il applique dans l'emploi du concordat la théorie du bloc et prétend que le pape approuve toute la liste qu'il lui propose. Si un nom seulement doit être refusé, il ne présentera aucun candidat. C'est au fond la théorie de la grève appliquée au concordat, pas plus légitime que celle de Marseille,

mais plus particulièrement odieuse à cause des conséquences spirituelles qu'elle entraîne.

—L'incident des deux évêques de Laval et de Dijon a été exploité par le gouvernement contre le Souverain-Pontife. Il n'existe plus aujourd'hui pour Mgr de Laval ; et bientôt, si j'en crois ce qu'on assure, il en sera de même pour l'évêque de Dijon, qui verra dans sa démission le moyen le plus sûr d'apaiser la tempête (1). Logiquement alors tout devrait être terminé. Mais il est facile de comprendre que les loges maçonniques qui se sont servi dans leur intérêt du commencement de cet incident, se serviront aussi de sa brusque terminaison pour réaliser leur programme. Elles ne sauraient comprendre et admettre que des évêques catholiques puissent obéir au pape contre les ordres du gouvernement. Et la parole de saint Pierre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, n'entre pas dans leur cerveau.

—Quand on va en France, la demande qui se pose instinctivement sur les lèvres du voyageur est celle-ci : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou mieux la rupture du concordat, est-elle prochaine ? Et la réponse est unanime : l'année 1905 verra cette rupture se consommer. Ce n'est pas, comme expliquait un homme d'Etat, qui par sa position suit attentivement cette question, que M. Combes désire cette rupture. Il est trop fin pour cela. Il sait qu'il va faire entrer la question religieuse dans les masses, faire surgir des conflits, obliger les catholiques à de nouveaux sacrifices qui auront leur répercussion dans les élections. C'est une inconnue. Et il y a plus. M. Combes estime qu'il est bien plus utile au gouvernement de payer le prêtre que de le mettre en prison. Avec un traitement, le curé devient son prisonnier. S'il n'a d'autre ressource que de l'incarcérer, il fait un martyr. Et c'est ce qu'il ne veut à aucun prix, à cause des conséquences. Mais ce n'est pas M. Combes seul qui gouverne. Il est prisonnier de l'extrême gauche, c'est-à-dire des radicaux socialistes. Et si ceux-ci lui

(1) Cette prévision est aujourd'hui une réalité. L'évêque de Dijon a aussi donné sa démission.

refusent l'appoint de leurs votes, il serait immédiatement mis en minorité. Or ce groupe qui, comme tous les partis qui n'ont pas la responsabilité du pouvoir, s'inquiète fort peu des conséquences de ses votes, a inscrit la rupture du concordat dans son programme. Il la lui faut. Marcher contre l'Eglise est d'ailleurs le seul point sur lequel soit faite la concentration du bloc ; et on le verra bien le jour où cette question sera close.

—Il n'y a donc pas d'illusion à se faire, le gouvernement fera la rupture. Mais, comprenant que la force ne suffit pas toujours, il veut mettre le droit de son côté. Cette opération est fort délicate dans l'espèce, et ne peut réussir qu'en suivant la méthode de M. Renan : " solliciter doucement les textes ". Le gouvernement a demandé à M. Aulard de prouver que les articles organiques avaient été acceptés par Pie VII ; et, en se servant du procédé de Renan, le professeur du Collège de France a ébauché un essai de démonstration. Le Saint-Siège toutefois n'a point voulu laisser passer sans réponse de pareilles assertions. *L'Osservatore Romano*, dans des articles fortement documentés, a remis les choses au point et démontré que jamais, à aucune époque, ni Pie VII, ni ses successeurs, n'avaient voulu reconnaître les fameux articles organiques, subrepticement ajoutés au concordat de 1801.

—*L'Osservatore Romano* amène forcément à parler de la *Voce della Verità* qui a imprimé aujourd'hui son dernier numéro. Il y avait trente-quatre ans que cette vaillante feuille soutenait sans faiblesse ou compromission les droits du Saint-Siège. Toujours à l'avant garde, elle fut prise à partie par toute la presse hostile à l'Eglise et le procureur du Roi ne lui ménages point les saisis. Quand s'orienta le mouvement de la démocratie chrétienne, elle suivit une ligne de prudente réserve qui la fit passer pour adversaire de ce mouvement. Les polémiques furent fréquentes, mais la *Voce della Verità* ne sortit jamais des bornes de la courtoisie chrétienne. Tout en relevant des erreurs, signalant des dangers, faisant entrevoir des conséquences périlleuses, elle respecta les personnes.

—Elle meurt et on peut se demander pourquoi. La raison en a été cherchée bien loin tandis qu'elle était tout près. Les abonnés de la *Voce* étaient en immense majorité des ecclésiastiques italiens qui, la plupart du temps, sont absolument dépourvus d'honoraires de messes. La *Voce* en trouvait à l'étranger et les donnait à ces prêtres qui payaient ainsi leur abonnement. Le pape Pie X, rendant plus stricte l'observance du décret *Vigilanti* de la Congrégation du Concile, défendit la continuation de cette coutume. C'était l'arrêt de mort de la *Voce*. Le pape le savait, mais il estimait plus important pour le monde chrétien la rigide observance des prescriptions pontificales sur les honoraires de messes. Et c'est ainsi que finit la *Voce*. Ce ne sont pas les abonnés qui lui manquent, mais les abonnés ne trouvent plus d'argent pour payer leur abonnement. Elle meurt obéissante au Saint-Siège, comme elle a toujours vécu. Et si elle ne doit plus tenir elle-même haut et ferme le drapeau des revendications pontificales, elle a su grouper autour d'elle et a formé une élite de chrétiens qui ne le laisseront jamais tomber. On pourra dire : « morte, elle parle encore ». C'est ainsi qu'elle se survivra.


DON ALESSANDRO.

ASSURANCE DES FABRIQUES

Avis officiel

Le terme fixé par les règlements de l'*Association d'Assurance mutuelle des Fabriques de la Province ecclésiastique de Montréal*, pour payer le second versement de la répartition occasionnée par l'incendie de l'église de Sainte-Cunégonde, est ouvert depuis le 5 septembre et se clôturera le 5 octobre 1904. On voudra bien ne pas oublier que le 6 octobre l'*Association* devra payer à la fabrique de Sainte-Cunégonde ce qui lui est dû.

AVIS OFFICIEL AU CLERGE

 N se rappelle qu'une quête dans toutes les églises et chapelles du diocèse a été commandée par Mgr l'archevêque, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.


Cette quête est destinée à remplacer, dans le diocèse de Montréal, les diverses souscriptions organisées dans tout le monde catholique par les autorités romaines ou par des commissions dûment approuvées.

Sa Grandeur en apportera elle-même le revenu à Rome, pour le déposer entre les mains du Souverain-Pontife.

Il faut, en conséquence, que la quête prescrite soit de nouveau annoncée aux fidèles et faite sans retard, le départ de Monseigneur étant fixé aux premiers jours de novembre prochain.

Toutes les sommes recueillies doivent être remises, avant la fin d'octobre, à M. le chanoine Martin, de l'archevêché.

UN DEBAT INSTRUCTIF

 EST de mode, en certains milieux, d'accuser les Jésuites d'une foule de péchés qu'ils n'ont pas commis, et de leur prêter commodément des doctrines qu'ils ne professent pas.

Tandis que d'une part on les rend parfois responsables d'exagérations superstitieuses et par trop crédules, on les charge volontiers d'autre part du péché de *laxisme*.

Qui n'a pas entendu parler, une fois dans sa vie, de la « facile morale jésuitique » ?

« Je me demande comment et pourquoi les Pères de la Compagnie de Jésus sont si larges ? » disait un jour certain rigoriste.

« C'est peut-être parce qu'ils étudient plus et mieux que d'autres », lui fut-il reparti.

L'un des principes que l'on prête assez communément à l'enseignement des Jésuites c'est que *la fin justifie les moyens*.

Ce PRÊTRE leur fut fait d'abord par Pascal. Ils s'en sont certes défendus victorieusement. Mais périodiquement on est revenu et on revient à la charge.

Récemment un procès curieux s'est plaidé à Trèves. Les *Etudes* du 5 août nous en rapportent, sous la plume de Paul Bernard, une intéressante et utile analyse.

Au moment où la question du retour des Jésuites en Allemagne surexcitait les passions politiques,—dans une réunion à Rixdorf, près Berlin, le 31 mars 1903, l'abbé Dasbach, député du *Centre*, s'est écrié : « Eh bien ! à qui fournira la preuve que ce principe : *la fin justifie les moyens*, se rencontre dans les écrits des Jésuites, j'offre, de ma bourse, deux mille florins ».

En notre siècle positif, c'est là, paraît-il, un excellent procédé de discussion.

Le défi fut relevé.

Et c'est un Jésuite défroqué — hélas ! il fallait s'y attendre, un apostât seul aurait l'audace voulue — qui promit solennellement (le 10 avril) de produire la démonstration demandée ; et cela *publiquement* devant un *comité d'arbitrage* composé de six professeurs attirés des universités allemandes, dont *trois catholiques* et *trois protestants*.

L'ex-Jésuite — le compte de Hoensbroech — devenu socialiste ardent, écrivit, dans une revue qu'il dirige, l'exposé de son argumentation.

En première ligne, il affirma que toutes les allégations mises en avant, depuis Pascal, pour établir la perversité de la morale jésuitique ne tiennent pas debout devant la critique. C'est une concession qui en vaut la peine !

Lui-même allait faire mieux. Dans certains cas et avec certaines réserves, argumenta-t-il, « les moralistes Jésuites admettent que l'on peut déclarer licites des actions mauvaises qui tendent à une fin honnête ».

Exemple : Un homme attend sur le grand chemin un individu qu'il veut tuer pour lui enlever sa bourse. Puis-je lui conseiller, supposé que je ne puisse rien de plus, de se contenter de *prendre la bourse* (action mauvaise) en le persuadant d'éviter l'homicide (fin honnête) ?

Pas permis ce mauvais conseil, soutient l'ex-Jésuite. Or, les moralistes de la Compagnie de Jésus le permettent.

Donc.....

Oui, mais il s'agissait de prouver bien plus que cela. Où est là dedans l'enseignement du principe général : *la fin justifie les moyens* ?

Quand même, Hoensbroech réclamait les deux mille florins.

Le jury d'arbitrage ne put se former, attendu que *vingt-six* professeurs protestants se récuserent successivement à juger le débat ; et que l'ex-Jésuite refusa lui-même deux des professeurs catholiques proposés.

Alors, il cita l'abbé Daabach devant le tribunal de Trèves. Sans avoir à se prononcer sur le mérite de la prétendue preuve élaborée par Hoensbroech, les juges de Trèves déboutèrent le plaignant de sa demande. Aucune des conditions qu'il avait lui-même proposées n'avaient été en effet observées ; et, d'ailleurs, l'ex-religieux admettait explicitement que les Jésuites n'enseignent pas en thèse générale que *la fin justifie les moyens*.

* *

Ce curieux débat méritait d'être signalé à plus d'un titre. Il démontre d'abord qu'il y a une marge entre accuser et..... prouver. Puis, il met les colonniateurs des Jésuites en intéressante posture. Enfin il permet de préciser devant le public un point de morale délicat.

* *

Tous les moralistes catholiques, non pas les Jésuites seuls, et avec eux tous les hommes de bon sens, comprennent qu'entre deux maux il faut choisir le moindre. On ne peut jamais *librement* faire une

action mauvaise, si petite soit-elle, même pour obtenir la fin la meilleure. Mais obligé de choisir entre deux maux — tel est le cas donné — on doit choisir et on peut conseiller le moindre. On conseille alors, non pas de faire un péché, mais bien de le diminuer, — *non ut peccetur, sed ut peccatum diminuatur.* (Lehmkuhl).

Evidemment, si je puis empêcher mon homme de tout à l'heure et de tuer et de voler, je le dois ; mais si je ne puis que la convaincre de ne pas tuer, ce sera toujours moins grave. Le bon sens de cette doctrine crève les yeux.

* *

Inutile d'ajouter que certains moyens, en eux-mêmes indifférents, tirent leur moralité de la fin vers laquelle ils nous font tendre. Ainsi marcher est indifférent, mais marcher vers une occasion de péché est mauvais, tandis que marcher vers une bonne action à accomplir est excellent. En ce sens, *la fin justifie le moyen.*

* *

Le plus intéressant, en tout ce débat devant le tribunal de Trèves, c'est que l'ex-Jésuite a établi d'une façon plus retentissante que jamais que l'une des plus fameuses accusations portées contre ses anciens maîtres et frères est radicalement fautive.

Vraiment le spirituel et vaillant député du Centre, M. l'abbé Dasbach, a eu une heureuse idée — en ce sens qu'elle était pratique — d'engager sa parole pour deux mille florins !

* *

Il y a un peu dans tous les pays des hommes, que les vertus et les succès des Pères Jésuites effarouchent, qui pourraient méditer avec profit ce *débat instructif.*

On en ferait un joli apologue, savez-vous ? Comme au temps du fabuliste, on terminerait par cette moralité :

Souvent tel est pris qui croyait prendre.

L'abbé ELIE J. AUCLAIR.

Septembre 1904.

UN TRAIT DE PIE X

UN correspondant romain nous raconte le trait suivant, dont il affirme l'authenticité :

Après la mort de l'archevêque de Palerme, des difficultés telles s'élevèrent au sein du chapitre de la cathédrale, que les chanoines ne réussirent pas à s'entendre pour nommer le nouveau vicaire-capitulaire. Pie X le sut, et, sur-le-champ, par télégramme, désigna pour ce poste un Père Capucin, curé d'une paroisse de Palerme.

Gros émoi parmi les chanoines, dont le corps avait toujours fourni ce haut dignitaire. Ils envoyèrent une délégation au Saint-Père, avec mission de lui demander de revenir sur sa décision.

Avant même que les délégués ne fussent arrivés à Rome, le pape était informé de leur démarche et de son objet. Dès qu'ils se présentèrent devant lui : " Ah ! s'écria-t-il, vous venez me remercier de vous avoir donné un homme si éminent ! "

Les chanoines restèrent interloqués.

Et le pape reprit : " Je tenais à donner à ce Capucin un poste supérieur, et je pense que vous vous réjouissez de mon choix. Je suis persuadé que ce moine dirigera admirablement le diocèse. "

Les chanoines se ressaisirent. L'un d'eux se risqua à faire observer à Pie X que la tradition voulait que le vicaire-capitulaire fût choisi dans le corps canonical, qu'il fût de bonne naissance et docteur.

" Eh bien ! dit le pape, je vais vous raconter une histoire. Dans la haute Italie vivait un pauvre curé qui était d'une humble origine et n'avait pas reçu le grade de docteur. Ce curé sans science et sans naissance fut choisi pour diriger un séminaire et bientôt devint évêque. Je vous le répète, il était de famille obscure et n'avait pas

le bonnet de docteur. Et bientôt après encore, il fut promu au gouvernement d'un plus grand diocèse, puis nommé cardinal et patriarche. Et il était toujours de basse extraction et pas davantage docteur. Et, ensuite, de ce pauvre curé, on a fait le pape.

Les chanoines comprirent et retournèrent à Palerme sans insister.

UNIVERSITÉ LAVAL

A MONTREAL

NOUS venons de recevoir l'annuaire de notre université catholique.

Cette publication n'existe que depuis trois ans. Elle rattache cependant le présent au passé, sans lacune trop considérable, en donnant des notices historiques très substantielles sur la fondation de l'Université et ses développements successifs, sur ses quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, ainsi que sur ses trois écoles agrégées, l'École polytechnique, l'École de Médecine comparée et l'École de Chirurgie dentaire.

Les élèves actuels, au nombre de 747 pendant l'année académique 1903-1904, s'y trouvent aussi inscrits, comme les frères d'une même grande famille, à côté de leurs aînés, les gradués de toutes les facultés et de toutes les écoles.

Ces retours sur des commencements déjà loins offrent au lecteur attentif le plus vif intérêt, surtout en cette année — la vingt-cinquième de la fondation de l'Université Laval à Montréal.

Un pareil anniversaire fait époque dans la vie de toute institution. Aussi bien, cette date a-t-elle été célébrée comme il convenait; et l'annuaire que nous annonçons, renferme — sinon un compte rendu complet des fêtes jubilaires — au moins tous les rapports et tous les discours qui ont été lus ou prononcés à cette occasion.

Nous aimons à le dire, ces documents où sont relatés la générosité des bienfaiteurs, le dévouement des gouverneurs et des administrateurs, les labours des professeurs et les progrès des étudiants, la bienveillance particulière de l'épiscopat et du clergé, constituent un magnifique *livre d'or* — pour l'édification des générations futures.

Il nous semble que s'ouvrant sous l'impression de ces belles leçons, l'année présente devra compter parmi les meilleures.

Tel est le vœu sincère que nous formons, et que nous sommes heureux d'offrir au nouveau vice-recteur, M. le chanoine Dauth, de l'archevêché de Montréal, et au secrétaire-général, M. l'abbé Curotte, — appelés respectivement à remplacer Mgr Archambeault, devenu évêque de Joliette, et M. l'abbé Bourassa, nommé curé de Saint-Louis-de-France à Montréal.

LE CHANT GREGORIEN

Mise au point

Voici ce que nous lisons dans la *Rassegna gregoriana*, organe de la Commission romaine établie par S. S. Pie X pour la publication de l'Édition Vaticane de Chant Grégorien :

“ Mgr Bressan a écrit, au nom de Sa Sainteté, une lettre à S. G. Mgr l'évêque de Nancy au sujet de l'édition vaticane des mélodies grégoriennes, en lui donnant l'assurance : 1o que cette édition sera faite d'après les travaux les plus autorisés non seulement des moines de Solesmes, mais d'autres savants encore : 2o qu'elle ne sera pas imposée d'une manière absolue aux diocèses qui possèdent déjà un chant grégorien traditionnel. Ces dernières paroles ont été interprétées diversement et inexactement par plusieurs, et il est bon que les choses soient mises au

point. Cette lettre ne dit rien de nouveau, rien qui ne soit déjà déclaré dans le *Motu proprio* du 25 avril 1904. En effet, l'article *d* est ainsi conçu : " Il ne sera plus permis à personne d'approuver des livres liturgiques si ceux-ci, même dans les parties chantées, ne sont pas entièrement conformes à l'édition qui sera publiée sous nos auspices par l'imprimerie vaticane, ou du moins, au jugement de la Commission, n'auraient pas avec elle cette conformité, savoir que les variantes introduites soient démontrées provenir de l'autorité d'autres bons manuscrits grégoriens. "

Les paroles de Mgr Bressan n'ont pas un autre sens. Les seuls diocèses pouvant faire la preuve que leur *chant grégorien traditionnel* provient de bons manuscrits pourront le conserver.

Mais, en même temps on doit affirmer que si l'édition de Solesmes correspond bien aux conditions exigées par le *Motu proprio* et pour ce motif a obtenu de conserver justement à l'avenir l'approbation de la Sacrée Congrégation des Rites, toutes les autres éditions répandues en France ne remplissant pas ces mêmes conditions, et n'ayant pas été dirigées d'après les travaux les plus récents, ne pourront aucunement subsister concurremment avec la prochaine Edition Vaticane.

ARMENIE

NOUVEAUX MASSACRES



U moment où l'attention générale est fixée sur le conflit qui met aux prises la race jaune et la race blanche, la Turquie semble prendre à tâche, dit le *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*, de forcer l'Europe à s'occuper de la question d'Orient sans cesse renaissante.

On pouvait croire, en effet, que les ambassadeurs des puissances à Constantinople, après avoir arraché à la mauvaise grâce de la Sublime-Porte l'entrée en fonction de la gendarmerie internationale en Macédoine, avaient réussi à assurer, au moins pour quelque temps, la paix entre chrétiens et musulmans. Il n'en est rien. Les efforts de la diplomatie, couronnés de succès en Macédoine, seront obligés de se porter encore longtemps sur l'Arménie. Car si les chrétiens bulgares, serbes, roumains et grecs peuvent espérer voir la fin des exactions de l'administration turque. Les Arméniens continuent à être persécutés.

Il y a déjà quelques mois, les ambassadeurs avaient été obligés de faire des représentations à la Turquie au sujet des mouvements de troupes dirigées contre l'Arménie. La Porte avait répondu, comme toujours, par des déclarations évasives.

En présence des faits accomplis, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie ont pris l'initiative d'envoyer leurs consuls à Erzeroum pour se livrer à une enquête. On espère que, grâce à leur présence, une plus grande effusion de sang pourra être évitée.

Le concours immédiat donné par la Russie à l'action anglo-française en Arménie, est un fait qu'il importe de remarquer. En 1896, en effet, le prince Lobanoff, ministre des affaires étrangères d'Alexandre III, avait refusé de participer avec l'Angleterre à une intervention en Arménie.

On attend avec impatience les résultats de l'enquête sur place faite par les consuls de France, de Russie et d'Angleterre à Erzeroum et à Bitlis, qui ont reçu l'ordre de leurs gouvernements de se rendre à Mouch.

Les populations arméniennes qui sont périodiquement attaquées par les Kurdes et qui, après une intervention forcément lente des puissances, sont soumises de nouveau au régime de l'administration ottomane en arrivent à envier le sort des Macédoniens. C'est ainsi qu'ayant entendu parler de la gendarmerie internationale macédonienne, les Arméniens désiraient que les puissances s'entendissent

pour exiger du sultan la création d'une gendarmerie internationale arménienne. Tel serait, paraît-il, le vœu qu'expriment les Arméniens aux consuls délégués par les puissances chrétiennes pour venir en aide à leurs malheureux coreligionnaires.

On ne discute guère dans les sphères officielles que sur le chiffre des villages incendiés et des victimes massacrées. « J'avoue très humblement, s'écrie à ce propos Mgr Charmant, qu'alors qu'il y aurait seulement vingt et un villages détruits au lieu de quarante-trois, ce total me paraîtrait suffisant pour justifier, pour exiger l'intervention immédiate de l'Europe et en particulier de la France. Nous avons d'autant moins le droit de nous croiser les bras qu'il ne s'agit pas d'une surprise, mais d'une récidive élaborée, hélas ! à loisir. Le monde civilisé ne peut, deux fois de suite, plaider l'imprévu et autoriser, par son inaction, une seconde saignée à blanc de cette infortunée nation. »

PROCES DE CANONISATION

I

Le Bienheureux Gérard Majella

Le Vénérable Stéphane Bellesini

DN la fête de l'Assomption, dans la salle Consistoriale du Palais apostolique, devant le Saint-Père assis sur son trône, entouré de sa Cour, Mgr Panici, secrétaire de la Sainte Congrégation des Rites, a lu et promulgué trois décrets de cette Congrégation, dont deux relatifs à l'approbation des miracles et au " tuto " pour la canonisation du Bienheureux Gérard Majella, laïc profès de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, et le troisième sanctionnant le " tuto " pour la béatification du Vénérable Stéphane Bellesini, prêtre profès de l'ordre de Saint-Augustin, et curé de Genazzano, du diocèse de Palestrina.

A la suite de la lecture de ces décrets, Sa Sainteté Pie X, en quelques fortes paroles, déclara la joie et la consolation qu'il ressentait d'avoir pu les promulguer : joie et consolation, à cause des serviteurs de Dieu auxquels il rendait hommage, mais à cause surtout de Celui auquel remonte la gloire de leurs vertus. Ces serviteurs de Dieu sont arrivés à la sainteté dans ces ordres religieux si combattus aujourd'hui, et leurs exemples stimuleront davantage encore l'esprit apostolique au sein des congrégations auxquelles ils appartiennent eux-mêmes. Le pape exprima encore l'espérance que la vue de ces héros poussera le peuple fidèle à une pratique plus généreuse des vertus chrétiennes et excitera en lui l'amour de l'Eglise. Le Bienheureux Gérard Majella et le Vénérable Etienne Bellesini ont été des vainqueurs : puissent-ils être de plus en plus nombreux ceux qui triompheront des mêmes ennemis avec les mêmes armes ; de l'orgueil par l'humilité, de l'avarice par le détachement des biens terrestres, de la luxure par la pureté.

II

La cause des martyrs canadiens

Dans le cours de ce mois, on commencera à instruire à Québec, sous la présidence de Mgr l'archevêque, le procès informatif dit de l'ordinaire pour la béatification et la canonisation des Pères de Brébeuf, Lalemant, Jogues, Daniel, Garnier, Chabanel, de la Compagnie de Jésus, René Goupil et Jean de la Lande, tous mis à mort, en Canada, en haine de la foi.

Nous demandons aux lecteurs de la *Semaine* de vouloir bien recommander au Sacré-Cœur de JÉSUS le succès de cette cause importante.